

**ABONNEMENT**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

**INSERTIONS**  
 Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE 1886

**A LA CHAMBRE**

Répondant mercredi à une question qui lui avait été posée par l'honorable M. Delisse relativement à la dénonciation du traité franco-italien, M. Flourens faisait hier une déclaration très embarrassée ; qui indiquait surtout que notre ministre était retenu par la crainte d'être désagréable à nos bons amis les Italiens.

Hélas ! tant de délicatesse n'a pas obtenu sa récompense. Ce traité franco-italien auquel M. le ministre des affaires étrangères osait à peine toucher, ce traité dont il ne prononçait le nom sacro-saint qu'à voix basse, ce traité dont la Chambre ne pouvait guère s'occuper sans commettre comme un sacrilège, ce traité-là, l'Italie en a signifié, hier matin, la dénonciation à la France.

On a souvent figuré l'Italie sous la forme d'une botte. Voilà une botte que le successeur de Freycinet vient de recevoir dans le bas des reins en don de joyeux avènement. Cette fois, le coup de pied de l'âne ne s'est pas adressé à un lion.

Ainsi débarrassée de la question du traité franco-italien, la Chambre se met à vider son panier à épluchures. On vote rapidement des projets de loi d'intérêt local, on expédie d'urgence une multitude de menues propositions, en attendant que le Sénat veuille bien donner le signal de la clôture de la session. A cinq heures, nous la laissons à cette besogne.

A six heures, M. Dauphin dépose le projet des douzièmes provisoires modifié par le Sénat.

Il réclame l'urgence et le renvoi à la commission du budget. — Adopté.

La Chambre s'ajourne à aujourd'hui.

La France ne peut que se féliciter de la dénonciation du traité franco-italien, car nos diplomates genre Goblet et Flourens semblaient, on ne voit pas bien pourquoi, en passe de nous rejeter en dehors des limites

du traité, ce qui nous eût lié jusqu'en 1893 par l'ancien traité qui, d'après les chiffres mêmes des agents du gouvernement, faisait perdre environ 136 millions par an au commerce et à l'industrie française. N'oublions pas en outre que la fameuse clause « de la nation la plus favorisée » de notre traité avec l'Allemagne nous eût lié également de ce côté.

Quoi qu'il en soit, MM. les Italiens nous traitent avec un sans-çaçon qui devrait donner à réfléchir à nos ministres. Mais chez eux l'amour-propre est émoussé.

**LE DÉCAPITÉ PARLANT**

Le cabinet a perdu la tête. M. Goblet en a fait mardi l'aveu à la Chambre.

« Je regrette, a-t-il dit, que M. Clémenceau n'ait pas produit ses griefs lorsque le cabinet avait à sa tête son véritable chef qui lui manque aujourd'hui. »

Avec M. de Freycinet, le ministère était bien débile. Privé de M. de Freycinet, il est bien malade.

Dans son rôle de décapité parlant, il a eu mardi un assez médiocre succès. Si on lui a fait l'aumône de deux douzièmes provisoires, on lui a nettement déclaré qu'on lui prêtait 665 millions à un taux usuraire. Malheur à lui si, à bref délai, il ne réalise pas les réformes qu'il est incapable de réaliser. Messieurs les radicaux ont fait entendre des paroles de menaces vraiment fort inquiétantes.

Et pourtant que demandait le cabinet acéphale ? Il demandait deux douzièmes seulement. Il demandait un témoignage de confiance « conditionnelle, éventuelle ». Ce sont là les propres expressions employées par M. Goblet. On ne pouvait guère se montrer plus modeste.

Ajoutons que si le cabinet a obtenu un répit de quelques semaines, il le doit surtout à la peur de la dissolution.

« La dissolution ! s'écrie M. Clémenceau, qui donc pourrait y penser aujourd'hui ? Comment ! le parti républicain avait fait

preuve d'impuissance ; il se serait déchiré ; les querelles se seraient envenimées, et on retournerait devant les électeurs ?... Mais cette fois les électeurs ne nous suivraient pas ; les luttes locales sont trop ardentes pour que vous ne compreniez pas la gravité du danger que je vous signale ; les électeurs républicains ne voudraient plus rien entendre, la lutte continuerait et la Monarchie triompherait de nos divisions. Qui oserait tenter une telle aventure ? »

Voilà l'aveu formulé par le chef des radicaux. Les républicains ont conscience de l'impopularité qui les enveloppe chaque jour davantage. Ils tremblent devant le suffrage universel. Ils ont peur du pays. Ils envisagent avec effroi l'éventualité d'un nouvel appel à la France.

Et contre le péril qu'ils dénoncent quelle protection, quel palladium possèdent-ils ? Le maintien du cabinet Goblet-Dauphin-Flourens, le cabinet sans tête, le cabinet objet de la risée universelle et qui probablement n'a pas trois mois à vivre. J. DE GET.

**UNE LETTRE DU COMTE DE PARIS**

Le Times a publié quelques extraits d'une lettre adressée, il y a trois mois, par Monsieur le Comte de Paris à un de ses amis au sujet de l'attitude de la droite parlementaire.

Ce sont des conseils désintéressés, patriotiques avant tout, donnés par le Prince exilé à ses fidèles serviteurs.

Le correspondant parisien du journal anglais a traduit ces extraits et communiqué à plusieurs journaux sa traduction dont voici quelques passages :

« Buchanan-Castle, 1<sup>er</sup> septembre 1886. »

« La France n'est ni oublieuse ni ingrate, comme certains affectent de la croire, et l'injustice de l'exil l'a profondément blessée. »

« Elle se rend parfaitement compte que des Princes ont été frappés parce qu'ils fai-

saient peur à la République et qu'ils sont tout désignés pour prendre sa place, le jour où elle s'écroulera. »

« L'éclat des manifestations provoquées par son exil autour du Chef de la Maison de France l'a, plus que tout autre, marqué pour cette tâche. Mais la Monarchie est le gouvernement en réserve. On ne risquera pas une révolution pour l'établir, mais le jour où la crise révolutionnaire prendra sa forme aiguë, le jour où la France sentira qu'il est temps d'échapper à ses menaces, ce jour-là, elle se hâtera de recourir à cette force qu'elle tient en réserve. »

« La République n'a donc rien gagné à proscrire les Princes. C'est par ses propres fautes qu'elle hâte sa chute, et, par la proscription, elle a seulement empêché les hommes de bonne volonté qui pouvaient lui apporter leur concours salutaire de venir à elle. Mais, c'est justement parce que la France est édifée sur la Monarchie, sur son représentant et sur son avenir, c'est parce qu'elle entend garder cette force pour l'heure de la crise, qu'il est inutile, qu'il est même imprudent de lui rappeler sans cesse et l'exil, et les Princes et la Monarchie. »

« Donc, nous conjurons nos amis de ne laisser pénétrer dans leur cœur ni le découragement ni la tristesse, ni même le doute que leurs adversaires voudraient leur insinuer ; mais nous leur conseillons en même temps de ne pas faire passer sans cesse devant les yeux de la France l'image de la maladie organique dont elle souffre, et qui, à cette heure, nécessiterait une opération grave devant laquelle elle recule. »

« Parlons-lui de ses affaires journalières, de ses préoccupations impérieuses ; par notre sollicitude, par nos soins, par le remède apporté à quelques-uns de ses maux, montrons-lui que nous sommes dignes de sa confiance. »

« Ce n'est pas par des polémiques journalières contre la République que nous arriverons à inspirer à la France la foi qu'elle doit avoir en nous. C'est elle-même, frappée par le spectacle de nos efforts à la servir et à lui être utile, c'est elle-même, dont le

50 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE SECRET TERRIBLE**

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

C'était par trop d'effronterie ; Causson se redressa tout à coup, et l'œil étincelant :

— A votre tour, que penseriez-vous de ceci : Je crie au premier agent de police venu : « Voilà un forçat en rupture de ban, arrêtez-le ! » et me montrant, moi : « En voici un autre, arrêtez-moi ! » Eh bien ! qu'en dites-vous ?

Cela fut dit avec un tel air de résolution que Lentague fit un mouvement de surprise et d'effroi : il ne reconnaissait plus Causson.

— Vous ! dit-il, vous feriez cela ?

— Pourquoi pas ?

— Parce que... vous n'êtes pas de cette force-là.

— Ah ! vous croyez ?... Ne m'en déshâtez pas trop, voyez-vous ! S'il ne s'agissait que de moi, si j'étais seul, ce serait déjà fait !... Mais non, ajouta-t-il en baissant la tête, c'est impossible ;

il faut que je les revoie, eux !... Il faut que je subisse lâchement les outrages d'un misérable... Vous pouvez être tranquille, allez ! il n'y a pas de danger.

— Ah ! je savais bien ! s'écria Lentague en ricanant. Suis-je assez simple ! J'ai pourtant cru un moment que c'était vrai... parole d'honneur !

— Je vous ai déjà dit que s'il ne s'agissait que de moi, et de ma liberté...

— Ta, ta, votre liberté, c'est déjà quelque chose, et vous y tenez beaucoup plus que vous ne croyez vous-même. Du reste, je ne vois guère, à côté de cela, ce qui peut vous retenir...

— Voyons ! finissons-en, fit Causson impatienté, vous êtes entré ici pour me voler... vous m'avez volé... qu'est-ce que vous voulez de plus ?...

— Ce que je veux ?...

— Oui, il n'y a plus rien à prendre ici, je vous le déclare... Si vous ne me croyez pas, fouillez ! Je n'avais que cet argent : quinze mille francs, gagnés péniblement en dix-huit ans de travail !...

Croyez-vous que je vais vous prier de me les rendre, de m'en laisser au moins une partie... que je vais essayer de vous attendre ?... Oh ! non, je ne m'humilierai pas à ce point !... et puis, ce serait bien inutile... Vous avez votre proie : gardez-la ! Si c'est mon opinion sur vous que vous désirez, la voici : — Vous êtes le plus lâche et le plus vil des drôles !... Je suis un forçat, soit ! mais un

forçat n'en vole pas un autre ! — n'en livre pas un autre ! — Car vous me livrez forcément ! Qu'est-ce que vous voulez que je devienne, sans un sou pour vivre, pour continuer ma route ? Je ne puis pas même sortir de cet hôtel... Je suis reconnu, arrêté... Voilà ce que vous faites ! Vous voyez bien que vous êtes un misérable !... Maintenant, laissez-moi... sortez !

Lentague avait repris toute son arrogance.

— Que je sorte ? fit-il ; oh ! que non pas ! pas si sot !... On vous connaît, monsieur Causson, on sait de quoi vous êtes capable. Nous ne nous quitterons pas, s'il vous plaît !... En attendant, criblez-moi d'injures tant que vous voudrez, ça m'est égal !... Ah ! vous trouvez que je vous traite durement ? C'est possible, mais vous le méritez !

Il expliqua sa conduite, il la justifia ! Il convint qu'un forçat qui en volait un autre était le plus dégradé de tous les êtres. Mais Causson était-il un forçat ordinaire ? non. C'était un forçat honteux, la pire espèce ! Il faisait le vertueux, le dédaigneux ; le contact d'un bandit souillait monsieur ! Il se donnait l'air d'un honnête bourgeois fourvoyé dans une caverne... Soit ! Mais alors il ne devait pas trouver extraordinaire qu'on le traitât et qu'on le raçonât comme un bourgeois. C'était de toute justice !

— Quand on s'est payé ces gants-là, conclut-il, il ne faut pas se plaindre qu'ils vous gênent !...

En ce moment cinq heures sonnèrent.

— Cinq heures, déjà ! fit Lentague ; comme le temps passe en bonne compagnie ! Mais cela ne doit pas me faire oublier que je prends le train pour Paris à six heures et quelques minutes. Je vais me préparer... A propos, vous savez, monsieur Causson, nous partons ensemble.

Cette interpellation fit lever la tête à Causson ; il regarda Lentague.

— Oui, je sais, fit celui-ci, vous ne deviez partir qu'à onze heures ; mais vous me ferez bien l'amitié d'avancer votre départ ?

— Vous savez bien que je ne puis partir, pas plus à six heures qu'à onze.

— Pourquoi donc, mon cher Causson ?... Ah ! j'y suis ! c'est votre place au chemin de fer qui vous embarrasse. Je la payerai pour vous, ne vous inquiétez pas... De même votre dépense d'hôtel... je m'en charge. Là ! dites que je ne fais pas bien les choses !

Causson ne répondit pas. Il faisait bien, le malheureux ! qu'il consentit.

— Voilà qui est entendu, dit Lentague. Faisons nos préparatifs.

Il ferma la porte de la chambre de Causson et mit la clef dans sa poche, de manière à empêcher celui-ci de sortir par le corridor.

— Maintenant, dit-il, occupons-nous des malles. Celle-ci ?... bon ! je l'ai fermée moi-même !...

pensée doit se tourner vers nous, surtout lorsqu'elle saura que le rôle national et historique de notre Monarchie lui permet de s'adapter à toutes les saines aspirations de la démocratie française.

» En suivant cette voie, faut-il encourager les promoteurs du nouveau groupe constitutionnel de la droite républicaine? Oui, s'il est pris de la gauche pour grossir les forces conservatrices de la Chambre. Non, s'il vient de la droite, et s'il affaiblit ainsi son homogénéité et sa force parlementaire.

» La droite ne doit pas faire dans la Chambre de la politique anticonstitutionnelle. Elle doit combattre uniquement sur le terrain conservateur et pour les idées conservatrices. Elle doit tout entière suivre cette politique, qui convient aussi bien dans l'enceinte de l'Assemblée aux royalistes les plus intransigeants, qu'aux plus transigeants des anciens amis de M. Thiers. Elle ne doit laisser entamer par personne son bataillon compact. Mais, pour empêcher toute scission, il faut qu'elle érite les coalitions avec les radicaux, ne se rencontrant avec eux dans le vote que dans les questions où l'opinion publique ne saurait prendre le change. Il faut, par exemple, que, dans le cas éventuel d'un Congrès, elle ne renouvelle pas les scènes déplorables dont Versailles a été le témoin en décembre 1885. Aux avances de certains républicains soi-disant conservateurs, elle pourra répondre alors: « Constituez un groupe parmi vous qui soit prêt à défendre avec nous les idées conservatrices, et nous marcherons avec vous. »

» Si vous êtes peu nombreux, nous serons battus ensemble. Si vous nous apportez la majorité, nous soutiendrons loyalement le gouvernement conservateur que vous fonderiez. Cela est plus pratique et vaut mieux que les professions de foi de principes. Au lieu de nous demander des déclarations républicaines qui nous couvriraient de honte et de ridicule, prouvez-nous pratiquement que la République conservatrice est possible.

» Et, pour commencer, rompez avec vos électeurs radicaux, en adoptant le programme conservateur: réduction des nouveaux emplois publics et des charges du Trésor, maintien du service militaire de cinq ans, direction de l'armée confiée à un général étranger à la politique, fin de la persécution religieuse, retour à la magistrature telle qu'elle était avant l'épuration, fin de l'oppression des communes au profit de l'instruction laïque, abrogation des lois d'exception.

» La droite doit donner son concours loyal aux républicains qui, acceptant ce programme, pourraient, grâce à ce concours, former un gouvernement résolu à l'appliquer. »

Voici comment M. Eugène Vuillot apprécie, dans l'Univers, le document qu'on vient de lire :

« Le Times vient de publier une note de M. le comte de Paris sur sa propre situation

et sur celle de la France. Ce document est arrivé au journal anglais non pas directement par le prince, mais de biais par M. de Blowitz; il contient d'honnêtes idées, qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent aboutir à rien de sérieux. Le prince y affirme la Monarchie et conclut à une sorte de nouvel essai loyal de la République. Là tout est assez confus.

» Si le groupe de la droite républicaine avait pu se former, il trouverait là son programme et une certaine force. Mais comme il n'est et ne sera jamais qu'une utopie, toute base lui manquant, les choses, quant aux forces des divers partis dans la Chambre, resteront ce qu'elles sont aujourd'hui. Seulement la droite, qui déjà craignait de trop agir et se défendait d'être une « opposition systématique, » va probablement, pour obéir au prince, se montrer sage jusqu'à ne plus prendre aucune initiative, jusqu'à s'annuler. Elle tombera ainsi du côté où elle a toujours penché. Nous ne voyons pas bien ce que le parti de l'ordre peut y gagner. Si les journaux dévoués à M. le comte de Paris comprennent mieux que nous cette évolution princière, ils voudront, sans doute, nous éclairer. En attendant, nous n'y voyons qu'un effacement. — EUGÈNE VUILLOT. »

L'Avenir d'Indre-et-Loire dit, à l'occasion de ce document :

« La note que Monsieur le Comte de Paris a rédigée au moment où M. Raoul Duval essayait de constituer une droite républicaine, et qui vient d'être livrée à la publicité, a fait, en quelques heures, le tour de la presse.

» Les journaux de gauche la critiquent; il fallait s'y attendre. Ce langage est de nature à dissiper bien des erreurs, bien des préjugés, à produire une vive impression sur les hommes qui ne se laissent pas égarer par la passion. Les politiciens considèrent que le Prince leur cause du tort, et ne veulent pas qu'on l'entende. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre.

» A droite, nous ne trouvons pas partout le même sentiment. Le très grand nombre approuve, quelques-uns émettent des réserves. On aurait tort de s'en préoccuper. Le mot « démocratie » aura déterminé cette froideur. Mais on ne doit pas être plus royaliste que le roi, et lorsqu'on aura relu cette note, on reconnaîtra que le Prince a raison d'être de son temps, et que sa formule est profondément juste: « Le rôle national et historique de la Monarchie lui permet de s'adapter à toutes les saines aspirations de la démocratie française. »

L'Anjou espère que la note attribuée à Monsieur le Comte de Paris par le Figaro est apocryphe, et qu'elle provoquera en haut lieu un démenti formel.

Déjà le Français, prenant ses précautions, dit que « ce document ayant passé et repassé dans deux langues différentes, il peut y avoir certaines inexactitudes de style ». Cette réserve est significative.

## Chronique générale.

On a distribué hier aux députés une importante proposition de loi portant de nombreuses signatures de la Droite et tendant à réparer l'inégalité de la répartition entre les départements, de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

On sait qu'à l'heure actuelle 42 départements surchargés paient annuellement plus d'impôt foncier qu'ils ne doivent. Pour remédier à cette injustice fiscale, la proposition dispose qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1888 et jusqu'à ce qu'il ait été fait application d'une nouvelle répartition des contingents départementaux dans l'impôt foncier, des propriétés non bâties, il sera restitué annuellement à chacun de ces 42 départements la quote-part dudit impôt.

On rapproche la dénonciation hâtive du traité franco-italien faite par l'Italie de cette note de la Tribuna de Rome du 16 décembre :

« Les hommes qui ont été jusqu'à présent les *impressarii* de la paix européenne commencent à acquérir la conviction de l'imminence d'une lutte dans laquelle la Russie et la France seraient, d'un côté, l'Autriche, et l'Allemagne de l'autre (ajouter l'Italie).

» Nous ne croyons pas encore à l'imminence du péril; mais nous sommes certains que les groupements qui se forment peuvent difficilement donner à l'Europe une longue période de tranquillité. »

## LA LOI SUR LES CÉRÉALES

Sur les ruines des projets budgétaires du cabinet Freycinet et de la commission des finances, on ne pouvait songer sérieusement à édifier en quinze jours un budget même provisoire. Le nouveau ministre des finances se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'équilibrer à la hâte, conformément à la volonté du parlement, volonté méconnue par le gouvernement républicain, un budget sans emprunt ni impôts nouveaux. Les Chambres ne pouvaient ni l'étudier, ni le discuter, ni le voter en temps utile. La droite s'est donc inspirée uniquement du soin d'assurer la marche des services publics, en votant les douzièmes provisoires. Mais elle s'inspirait également des intérêts du pays en demandant que la Chambre ne se séparât point sans avoir résolu la question des céréales.

L'engagement en avait été pris avant la discussion du budget, le gouvernement et les gauches ont trahi cet engagement.

Le pays qui ne comprend rien au gâchis budgétaire, à la crise politique, verra clairement du moins de quel côté sont les défenseurs passionnés de ses intérêts généraux.

L'intransigeant assure que M. Dauphin a de singuliers antécédents politiques.

Ancien sénateur de l'Empire, il fut aussi le féal d'un financier étranger bien connu,

Dernière ironie! Il sembla que celle-ci atteignit Causson: il tressaillit et chercha des yeux un sergent de ville pour lui signaler ce gredin et le faire arrêter. Mais la terrible réflexion qui, depuis douze heures, le mettait à la merci de Lentague, vint encore le retenir; il baissa la tête et regarda filer la voiture sans bouger.

Après tout, qu'importait Lentague? Qu'il restât libre, pourvu que lui, Causson, le fût aussi, et qu'il retrouvât bientôt les deux êtres chéris qu'il était venu rejoindre!

Il prit, à son tour, une voiture, donna au cocher l'adresse d'un vieux hôtel garni qu'il avait habité autrefois, rue de la Harpe, et s'éloigna de la gare. (A suivre.)

Un bon pochard passe sur le quai et, s'accoudant au parapet, il adresse un long discours à la Seine, puis, en manière de péroraison: — O Seine! grand fleuve, t'es rien chouette! Quand t'as absorbé trop de liquide, t'es une crue; moi, c'est tout le contraire!

En wagon. Un mauvais plaisant, voulant en faire un bien bonne, salue une dame à cheveux blancs qui est assise en face de lui.

Et, lui présentant une pochette de cuir: — Madame veut-elle me permettre de lui offrir un cigare? La vieille dame, très dignement: — Merci, monsieur: je ne fume que la pipe!

M. d'Erlanger; et le journal de M. Rochefort conclut:

« Et c'est cet individu, né du bonapartisme, engraisé par un Allemand, qui va veiller sur notre Trésor! Quelle honte pour nous! C'est à faire rougir les pièces de cent sous! »

M. Dauphin est bien tranquille de ce côté: il sait que les pièces de cent sous n'ont pas de pudeur.

Une correspondance de Londres, adressée au *Matin*, fait remarquer combien les changements de ministère si fréquents en République sont néfastes pour une bonne direction des relations extérieures:

« Le changement de ministère en France a porté un grand préjudice à sa politique étrangère; on peut se rendre compte de ce fait surtout à l'étranger.

» Aussi la France se montrerait-elle sage, en renonçant pour le moment à la question de l'évacuation de l'Égypte, M. de Freycinet ayant reçu à ce sujet les assurances les plus positives, quoique la date de l'évacuation n'ait pas été fixée.

» Dans l'esprit de plusieurs hommes politiques, la France ferait bien de concentrer toute son attention sur la convention du canal de Suez et d'essayer de régler d'abord cette question avec l'Angleterre, et ensuite avec l'Europe.

» Cette œuvre une fois terminée, la France et l'Angleterre pourraient utilement commencer les négociations au sujet de l'évacuation.

» Toute autre manière de conduire ces deux questions aboutirait infailliblement à un double échec. »

Le *jeuneur* Merlati. — Merlati a présidé, avant-hier, le dîner clôturant son jeûne de cinquante jours; il a bu seulement quelques gorgées d'un vin spécial et de café; il a porté un toast à la presse parisienne et a déclaré qu'il ne recommencerait pas, parce que son jeûne l'a horriblement fatigué.

C'est avec une figure souriante que, pendant près de deux heures, Merlati a présidé le banquet.

Vers dix heures, Merlati a quitté la salle et est venu s'asseoir sur une chaise-longue placée dans un des salons du Grand-Hôtel et où l'attendaient de nombreux visiteurs.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 décembre. Le marché est lourd et toute la cote fléchit dans des proportions très sensibles: le 3 0/0 coupon détaché est à 82 90. Le 4 1/2 0/0 fait 110 12.

L'action du Crédit Foncier est à 1,438. Le bilan de cet établissement arrêté au 30 novembre fait ressortir une augmentation de bénéfices nets de 650,000 sur les onze premiers mois de l'année. Dans sa séance du 14 de ce mois, le conseil d'administration a décidé de fixer à 30 francs par action l'acompte à payer à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les obligations foncières et communales à lots sont très demandées, elles ne tarderont pas à atteindre le pair.

L'action de la Société Générale se traite à 476 et 477. Les bénéfices du mois de novembre ont été de 266,000 francs. Les onze premiers mois ont produit 3,359,000 francs.

La Société de Dépôts et Comptes courants est d'une fermeté inébranlable à 602.50. Cette attitude est due au parfait classement du titre et à la facilité avec laquelle les rares offres qui se produisent sont absorbées.

L'action de Panama a fléchi de 420 à 415. On cote en liquidation de quinzaine de 50 à 60 centimes de déport, preuve qu'il existe encore un certain découvert dont les rachats pousseront le titre à un moment donné aux environs de 450, première étape avant le retour au pair.

Les actions de nos chemins de fer sont calmes. Le comptant recherche de préférence les obligations.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### AVIS DE CRUE.

Orléans, 16 décembre, 2 h. 15, soir.

Ingenieur Loire à Sous-Préfet Saumur.

On présume que le maximum de la Loire sera de 3<sup>m</sup> 60 à Saumur, et qu'il aura lieu le 17 décembre, vers 8 heures du soir.

Pour copie conforme: Le Sous-Préfet, COTTINARD.

Aujourd'hui 17 décembre, à 4 heures, la Loire marquera, au pont Cassart, 3<sup>m</sup> 45.

La Société de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains donnera une fête (Arbre de Noël) le dimanche 26 décembre 1886, à 8 heures du soir, au Théâtre.

## Rétablissement aussi la clôture.

Il passa dans sa chambre, ferma la porte de communication, replaça la serrure et remis les vis. Puis il ouvrit la porte de sa chambre, et rentra par le corridor dans celle de Causson, qu'il trouva assis et plongé dans un sombre abattement.

— Allons! remuons-nous, dit-il; ce n'est pas le moment de rêver.

Il sonna, et fit enlever les malles. En descendant l'escalier, il eut soin de faire passer Causson devant lui.

Dans la salle à manger, après avoir pris un morceau et bu un coup, il empaqueta de nouveau sa figure dans un foulard.

— Vous avez mal aux dents? demanda le maître d'hôtel.

— Toujours, c'est chronique. Et l'air du matin pourrait me donner une fluxion, dit Lentague.

Il régla la dépense.

En allant de l'hôtel au chemin de fer, il passa amicalement son bras sous celui de Causson. En prenant les billets, en faisant enregistrer les malles, il ne le perdit pas de vue un seul instant; il l'installa lui-même en wagon et s'assit en face de lui.

Causson se laissait faire. Pendant tout le voyage, il ne dit pas un mot et fit à peine un mouvement. Lentague, au contraire, était éveillé, alerte et causeur. On eût dit un brave boutiquier que sa femme avait fait lever le matin de bonne heure, et

qui s'était mis en route pour les besoins de son négoce.

On arriva à Paris.

Après être descendu de wagon, et pendant qu'on triait les bagages, Lentague se rapprocha de Causson, et lui dit tout bas:

— Voyons! quittez cet air funèbre, et écoutez-moi: Pas un mot à qui que ce soit de ce qui s'est passé entre nous! Pas de dénonciation! Pas de lettre anonyme envoyée au parquet ou à la préfecture! Je le saurais et vous me connaissez!... Maintenant, vous vous êtes bien conduit depuis Le Havre. Vous n'avez pas été d'une gaieté folle, mais j'aime autant cela; vous n'avez pas commis le moindre incartade, ni un geste, ni un signe de trahison, c'est bien! En récompense, voici!

Et il lui glissa dans la main un rouleau de vingt-cinq louis.

— Ah! vous êtes bien bon, fit Causson avec un sourire amer.

— Certainement je suis bien bon, car je pourrais vous planter là et vous tourner le dos tout simplement; vous le mériteriez même pour vos airs de mépris... Assez causé, je vous laisse. Allez vous faire pendre de votre côté, moi du mien.

Il fit charger son bagage sur un fiacre. Au moment de partir, il se pencha à la portière:

— Bien des choses de ma part chez vous, monsieur Iriel! cria-t-il.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 14 décembre. — Sur l'ajournement de l'article 8 des douzièmes provisoires, relatif au taux des Caisse d'épargne, tous nos députés ont voté pour l'ajournement ;  
 Sur la demande de deux douzièmes provisoires, nos députés ont voté pour ;  
 Sur la mise à l'ordre du jour de la loi des créances, nos députés ont voté pour ;  
 Sur le crédit de 105,000 fr. pour les sous-officiels, nos députés ont voté contre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des fêtes de Noël et du premier de l'An, les billets d'aller et retour dérivés aux conditions du tarif spécial A n° 9, des 24, 25, 26 et 27 décembre, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 28 décembre ; ceux délivrés les 31 décembre, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 janvier.  
 Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

LA CHERTÉ DE LA VIANDE

Dimanche, la fourniture de viande pour l'hospice civil de Saintes a été adjugée, à 30 centimes le kilogramme, à M. Lérable, boucher.  
 Si M. Lérable a soumissionné à 90 centimes, c'est qu'il pense encore gagner quelque chose. Aussi trouvons-nous monstrueux qu'on fasse payer au consommateur ordinaire le bœuf 4 fr. 40 la livre, alors surtout que dans nos campagnes les bœufs et les vaches se vendent si bon marché.

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE. — Le cadavre de Pierre Chauvin a été retrouvé à peu de distance de celui de son camarade Logerais. Il y a encore deux de ces malheureux jeunes gens à retrouver ; on soupçonne qu'ils ont été entraînés par le courant.

ÉVASION A LA COLONIE DE METTRAY.

On signale l'évasion, de la colonie, de trois jeunes détenus, les nommés Joseph Morchand, 47 ans ; Clovis Fauconnier, 16 ans ; Anatole Fairé, 47 ans et demi. Malgré les recherches les plus actives, ces jeunes gens n'ont pu être encore retrouvés.

On suppose qu'ils ont dû se diriger sur Saint-Denis (Seine), où demeure un de leurs anciens compagnons de peine, un sieur Duhoix, qui aurait organisé l'évasion.

Une prime de 20 francs est promise à quiconque arrêtera chacun de ces jeunes évadés.

NANTES.

Le 13 décembre, une retraite aux flambeaux a parcouru les rues de Nantes avec trois ou quatre orchestres, pendant que 48 sous-officiers de la garnison, à cheval ou à pied, faisaient la quête pour les inondés du Midi. La quête a produit 914 fr. 90.

Nous apprenons que M. Lockroy, ministre du commerce, a promis au maire de Nantes de venir en cette ville dans la première semaine de janvier.

Il présiderait la distribution des récompenses des diverses Expositions.

RENNES.

Meurtre d'un artiller. — Dimanche soir, trois canonniers du 40<sup>e</sup> régiment d'artillerie, les nommés Leboudère, Simon et Robert, se trouvaient dans une auberge du faubourg de Nantes, à Rennes. Une quinzaine de civils étaient également attablés dans le même débit.

A propos d'on ne sait quoi, une querelle s'éleva entre les militaires et les civils. Le cabaretier, ne voulant pas de tapage chez lui, mit tout le monde à la porte.

Les adversaires échangèrent non plus des paroles, mais des pierres. C'est alors que Leboudère, prenant le sabre de son camarade Simon, se mit en garde contre les assaillants.

L'un des civils, nommé Lory, arriva, malgré l'arme, tout près de Leboudère, à qui il asséna un violent coup de poing ou de bâton. L'artiller chancela et tomba bien tôt évanoui. Lory se mit alors à danser littéralement sur le corps de son adversaire,

lui écrasant la tête et lui brisant la poitrine à coups de talons de bottes.

Les canonniers Simon et Robert, effrayés par le nombre supérieur des civils, abandonnèrent Leboudère et coururent chercher du secours à la caserne de Guines.

La patrouille arriva bientôt sur le lieu du crime, où il ne restait plus que la victime.

Leboudère n'a pu survivre à ses blessures ; les coupables ont été arrêtés.

On lit dans l'Éclair, de Rennes :

« Les militaires interrogés soutiennent avoir été insultés et provoqués au café par les civils qui les auraient accueillis à coups de pierres et de triques à la sortie.

» D'ailleurs, tous les prévenus sont unanimes à déclarer que c'est bien Lory qui a frappé mortellement Leboudère. Mais ils soutiennent de leur côté avoir été attaqués par les militaires.

» Comme pièces à conviction, il y a, jusqu'à présent, le sabre de la victime, ébréché en plusieurs endroits et dont le dessous de la garde est taché de sang ; un gourdin énorme en ormeau, et les souliers de Lory, ferrés à talon.

» Tel est le résultat actuel de l'enquête. »

Quatre individus écroués à la maison d'arrêt de Morlaix, sous l'inculpation de vols à main armée, ont surpris le gardien de service au moment où il entrerait à l'atelier, l'ont terrassé, baillonné et lui ont enlevé ses clefs, au moyen desquelles ils ont pu s'évader en bousculant le gardien chef qui accourait au bruit de la lutte.

Le directeur de la maison centrale de Landerneau, qui est également directeur des prisons du Finistère, s'est immédiatement rendu sur les lieux pour faire une enquête.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 20 décembre 1886,

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, paroles de Duprez, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe.....	MM. Bailly.
Georges d'Orbel.....	Nury.
Le docteur Germon.....	Henrion.
Le vicomte de Latorière.....	Victor.
Le baron.....	Piquet.
Le marquis.....	Cherrier.
Le domestique.....	Tabraise.
Violetta.....	M <sup>me</sup> Lebac-Esplgat.
Clara.....	Marseleix.
Annette.....	Sergone.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

M. RENÉ PINEAU informe MM. les OFFICIERS que par suite du décès de M. LEDAIN, le représentant qu'il s'était adjoint à son départ de Saumur, M<sup>me</sup> LEDAIN continuera comme par le passé la direction de l'atelier pour la fabrication des KÉPIS, SCHAKOS et autres COIFFURES MILITAIRES.

La livraison des coiffures et équipements militaires sera faite comme précédemment en 24 heures.

RENÉ PINEAU,

Chapelier, 94, rue de Richelieu, Paris.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Il est amusant et lestement troussé, le vaudeville, *Un Tigre du Bengale*, qui a été donné, lundi, comme lever de rideau.

Pont-aux-Choux, marié en secondes noces, se rappela non sans terreur que sa première femme l'avait quelque peu minotaurisé ; et, afin de ne pas éprouver le même désagrément, il surveille et fait surveiller sa moitié. Mais toutes les précautions qu'il prend tournent à sa confusion, et c'est lui qui, par sa jalousie intempestive et digne d'un tigre du Bengale, introduit le loup dans la bergerie.

Après les imbroglios les plus comiques, les quiproquos les plus amusants, les scènes les plus grotesques et les bouffonneries les plus excentriques, Pont-aux-Choux finit par reconnaître que la vertu de sa femme est à toute épreuve, et qu'elle n'a jamais eu la moindre velléité de donner le plus petit coup de canif dans le contrat conjugal.

Cette délicieuse pochade a eu un succès de fou rire, et nos artistes l'ont enlevée avec beaucoup de verve et d'entrain. M. Duchâteau a été un Pont-aux-Choux impayable ; il a fait rire toute la salle

aux éclats par sa jalousie féroce, ses précautions naïves et ses emportements grotesques. M. Leprin est très drôle dans le rôle de Cerfeuil, dont il a rendu avec un comique de bon aloi les trames mortelles et les ahurissements impossibles. M<sup>me</sup> Adam a joué avec beaucoup de naturel et de dignité le personnage d'Aurélié. Enfin M<sup>me</sup> Curnier a été une Clapotte à la désinvolture coquette, à l'air éveillé, au minois égaçant. Tous ces artistes, chaudement applaudis, ont été rappelés au baisser du rideau.

La comédie de M. Grenet-Dancourt, les *Noces de M<sup>me</sup> Loriguet*, a été le plat de résistance de la soirée. M. et M<sup>me</sup> Loriguet se sont retirés des affaires après avoir amassé quelques millions dans la vente des cotons et des laines. M<sup>me</sup> Loriguet, qui est vaniteuse et qui rougit de sa roture, n'a qu'un rêve : voir s'ouvrir devant elle les portes des salons du noble faubourg, et, pour réaliser ses espérances ambitieuses, elle veut que sa fille soit baronne.

M. Loriguet, un bonhomme au caractère faible, se laisse dominer par sa femme et consent à donner la main de sa fille au jeune Georges de Kergoët, dernier descendant d'une vieille famille de Bretagne aussi pauvre que noble ; les aïeux des Kergoët étaient aux croisades et une de leurs arrière-grand-mères a dansé le menuet avec le roi Louis XIV. Les Kergoët acceptent cette mésalliance, car la dot de la mariée redorera leur blason et leur permettra de restaurer le vieux manoir de Guérande.

Avant la célébration du mariage, Georges, se rappelant qu'il a trompé une jeune ouvrière, et qu'une petite fille est le fruit de cette liaison, envoie près de sa maîtresse le docteur Jolibois, son ami, qu'il charge de lui remettre quelques billets de mille francs ; mais Marthe, c'est le nom de l'ouvrière, refuse avec fierté : son travail lui suffira pour élever son enfant.

Marthe, accompagnée de la petite Jeanne, se présente chez M<sup>me</sup> Loriguet avec la recommandation d'une amie de la famille ; on la prend pour couturière, et c'est elle qui est chargée de faire la toilette de la mariée.

Au moment où toute la famille est rassemblée, et lorsque Marthe met la dernière main à la toilette de noce, M<sup>me</sup> Loriguet demande une épingle pour relever le pli de sa robe : c'est Georges qui s'avance vers la couturière et la lui donne. Celle-ci se retourne et, reconnaissant son séducteur, ne peut retenir ce cri : Georges ! pendant que la fillette se précipite vers le jeune homme en lui tendant les mains et lui crie : Papa ! Mais la mère l'arrête et la presse contre elle en lui mettant sa main sur la bouche, puis l'entraîne promptement au dehors.

Le mariage est rompu. Georges qui reconnaît ses torts veut réparer le mal qu'il a fait. Son père consent, mais la baronne, qui est entichée de sa noblesse, jure qu'elle n'acceptera jamais une ouvrière pour bru. M<sup>me</sup> Loriguet prend le parti de Marthe ; elle amène la petite Jeanne qui se jette aux pieds de la baronne et obtient par sa gentillesse son consentement au mariage. M<sup>me</sup> Loriguet, qui n'acceptait ce mariage de raison que forcée par sa mère, est récompensée de son bon cœur, et elle épousera son cousin, un ingénieur, qui l'aime et qu'elle aime aussi depuis son enfance. Tout le monde est content, tout le monde s'embrasse, et le rideau tombe au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.

Cette ingénieuse comédie est bien conduite ; la marche de l'action est rapide ; l'intrigue est intéressante, même émouvante ; l'observation est fine et judicieuse ; le dialogue est spirituel et rempli de traits d'un excellent comique.

Disons quelques mots de l'interprétation qui a été remarquable et a mérité tous les suffrages. M. Vadius, dans le personnage de Loriguet, est d'une bonne ganacherie ; il a bien fait ressortir le caractère de papier-mâché de ce mari que sa femme mène par le bout du nez et qui se console de son effacement par quelques boutades spirituelles. M. Bernard a fait preuve de distinction et d'esprit dans le rôle de Jolibois ; il a un air tout franc, tout rond, tout naturel, qui gagne la sympathie, et, sous ce scepticisme doctoral superficiel, on sent qu'il y a un cœur. M. Rima a joué avec expression le rôle ingrat de Georges ; au 3<sup>e</sup> acte, il a eu de la chaleur, du sentiment et une émotion communicative. Le baron de Kergoët a trouvé un bon interprète en M. Huguet ; raide dans son maintien, bref dans ses paroles, il représente bien le type de loyauté du vieux gentilhomme breton. M. Duchâteau est très pittoresque dans l'oncle Montaudon, ce paysan à la bonhomie cocasse, à la rondeur rustique, qui met les pieds dans le plat sans crier gare, au grand désespoir de la famille des parvenus du coton.

Du côté des dames, nos compliments à M<sup>me</sup> Schils. Cette artiste s'est acquittée avec beaucoup de naturel du personnage de M<sup>me</sup> Loriguet. Ce rôle est une de ses meilleures créations ; elle l'a joué sans affecterie et s'y est montrée vraiment comédienne. M<sup>me</sup> Morelly a été une baronne de Kergoët imposante ; elle en a bien rendu les prétentions ridicules et les préjugés surannés. M<sup>lle</sup> Féal a été charmante, gracieuse et ravissante de distinction dans le rôle de M<sup>lle</sup> Loriguet. M<sup>me</sup> Curnier est une Valentine tout à fait séduisante et adorable. M<sup>me</sup> Adam a mis dans le personnage de Marthe une simplicité et une tristesse touchantes. La petite Berthe, qui est à peine âgée de 5 ans, est toute gentille et toute mignonne dans son bout de rôle de Jeanne qu'elle a dit avec beaucoup de grâce et de naturel : le public charmé lui a jeté des oranges et lui a fait une véritable ovation. A la fin de la pièce on a couvert les artistes d'applaudissements et on les a tous rappelés.

\*\*\*

Un grand nombre de personnes nous ont demandé les articles rendant compte de l'Incendie des Magasins à fourrages de l'École de cavalerie.

Nous avons résolu de les réunir en un petit fascicule, au prix de 10 centimes.

On les trouve dès maintenant au bureau du journal, chez M. PAUL GODET, imprimeur-libraire, 4, place du Marché-Noir (au premier), chez MM. MILON, GIRARD, DÉZÉ, GUILLEMÉ, libraires à Saumur, et au Kiosque, place de la Bilange.

L'Épicerie Parisienne

MAISON TARODE

Place de la Poste,

Vient de mettre en vente un grand choix d'articles pour Noël et Jour de l'An, tels que : Crèches, Sabots Jésus, Arbres et diverses fantaisies en cartonnages et porcelaines ;

Articles nouveaux à des prix très-avantageux.

La Maison recommande également ses Bonbons en chocolat extra-fins, Fondants unis et fourrés, Dragées, Pralines, Gâteaux Anglais et Français, Vins fins et Liqueurs.

LE TOUT DE PREMIER CHOIX.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la Morue d'Islande (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 4 fr. le 1/2 kilog.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABLEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

L'Eau Goulier

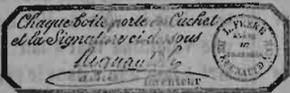
parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON. Dépôt : MACHET, 1, rue d'Orléans.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

# PÂTE PECTORALE DE REGNAULD

L'Académie de Médecine a déclaré (Rapport du 31 janvier 1844) que  
la PÂTE de REGNAULD ne contenait pas d'opium.



C'EST  
**LE PLUS AGREABLE, LE PLUS EFFICACE**



**Mode d'emploi.**— Il faut en prendre un ou plusieurs morceaux chaque fois qu'on éprouve le besoin de tousser ou d'expectorer, et avoir soin de les laisser fondre dans la bouche. Il est principalement avantageux d'en faire usage soir et matin.

La Pâte de Regnauld a été, depuis son origine, l'objet d'un grand nombre d'observations favorables, au nombre desquelles nous comptons celle du docteur Bouillon-Lagrange, directeur de l'École de Pharmacie. C'est pour ne pas multiplier les citations que nous nous bornons à transcrire les attestations qui suivent :

Je, soussigné, déclare qu'une longue suite d'expériences, tant dans les hôpitaux de Paris qu'en ville, m'ont mis à même de constater que la Pâte de Regnauld, préparée et perfectionnée par M. FÈREZ, convient parfaitement dans les rhumes et catarrhes pulmonaires. Cette pâte, aussi agréable au goût qu'un bonbon, ne saurait être malfaisante, quoique prise à doses élevées, parce qu'elle ne contient ni opium, ni aucun autre principe actif. C'est sans doute à cette cause, au choix des substances qui la composent, et surtout au mode particulier que M. FÈREZ emploie pour la confectionner, que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour.

Signé : E. PARISET,  
Médecin des Hospices de Paris, Membre des Conseils supérieurs de Santé et de Salubrité, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine.

**LE MEILLEUR MARCHÉ**  
des Remèdes contre

**Rhumes, Bronchites**  
**Maux de Gorge, Coqueluche**  
**Catarrhes, Asthme**  
**Phthisie**

SE VEND DANS TOUTES LES PHARMACIES  
1 fr. 50 la Boîte. — 75 c. la 1/2 Boîte.

Fabrication : M<sup>on</sup> L. FRÈRE, 10, rue Jacob  
**PARIS**

Je, soussigné, certifie que j'ai, pendant longtemps, employé la Pâte de Regnauld contre diverses affections de la poitrine, et que j'ai constamment obtenu les résultats suivants :

1° Dans la seconde période de la coqueluche, et lorsque la toux commence à prendre un caractère chronique, les enfants auxquels j'ai donné la Pâte de Regnauld ont constamment toussé moins longtemps que ceux qui étaient soumis à d'autres genres de traitement.  
2° Dans l'asthme, soit chez les vieillards, soit même chez les jeunes sujets, cette préparation employée à doses un peu fortes, surtout le soir, au moment où les malades se mettent au lit, a quelquefois amené une guérison complète, et constamment elle a procuré du sommeil et rendu l'expectoration abondante et facile.  
3° Dans le catarrhe pulmonaire et chronique, lorsque toute douleur a disparu, que les malades toussent presque sans relâche et ont de la peine à expulser quelques petits crachats épais, la Pâte de Regnauld diminue la fréquence de la toux, facilite l'expectoration et ramène promptement le sommeil ; en continuant l'usage de quelque persévérance, on obtient souvent une guérison complète.  
4° Dans la toux qui accompagne et suit la rougeole, dans l'enrouement qui succède au croup, à la coqueluche, etc., la Pâte de Regnauld amène une prompte guérison.

De ces essais plusieurs fois et soigneusement répétés, on doit tirer les conséquences suivantes : que la Pâte de Regnauld est facile à administrer, surtout chez les enfants, auxquels on peut la donner comme un bonbon ; qu'elle est fort utile pour les individus atteints d'affections chroniques de la poitrine, qui ne peuvent s'astreindre à un régime, et veulent se soigner, tout en continuant leurs affaires ou leurs voyages ; qu'elle convient enfin aux personnes qui, par l'état de leur estomac, ne peuvent supporter les boissons : dans ce cas, la Pâte de Regnauld remplace avantageusement la plupart des tisanes et potions pectorales.

Signé : DOIN, Médecin de la Faculté de Paris,  
Secrétaire des Consultations à la Société Médico-Philanthropique.

Étude de M<sup>rs</sup> CHARLES-THÉOPHILE  
BEAUREPAIRE, avoué-licencié à  
Saumur, rue Cendrière, n° 12.

## VENTE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques

Et sur baisse de mise à prix,

A l'audience des criées du Tribunal

civil de Saumur,

Le samedi 15 décembre 1886,

heure de midi,

D'une Grande Maison

Avec cours, servitudes et dépendances,

écuries et remises,

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-

Messagerie, n° 13, et ayant sortie

sur la rue du Marché-Noir.

Mise à prix : treize mille

francs, ci. . . . . 13,000

Cette maison est affermée à M. VIN-

CENT, huissier, pour le prix de

douze cents francs, ci. . . . . 1,200

S'adresser, pour tous renseigne-

ments :

1° Au greffe du Tribunal civil, où

est déposé le cahier des charges ;

2° A M<sup>rs</sup> BEAUREPAIRE, avoué pour-

suivant ;

3° A M<sup>rs</sup> ALBERT et LECOT, avoués

co-licitants.

Etude de M<sup>rs</sup> LE BARON, notaire

à Saumur.

## A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> Janvier 1890,

UNE MAISON

Avec Atelier de Photographie

Rue d'Orléans, n° 50,

Occupée actuellement par M. COUË.

S'adresser à M<sup>rs</sup> LE BARON, notaire,

ou à M. BENOULT, négociant à Montso-

reau. (715)

## CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE Victor

COUË sera transférée rue d'Or-

léans, 37, en face celle occupée

actuellement. (729)

Étude de M<sup>rs</sup> LEDROIT, notaire  
à Neuillé.

## Vente Mobilière

Après décès,

Suite de la vente du 12 décembre.

Le dimanche 19 et le lendemain  
lundi 20 décembre, s'il y a lieu,

M<sup>rs</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, pro-  
cèdera à la requête de M<sup>rs</sup> Marie-  
Louise Vallée, sans profession, veuve du  
sieur Charles-Auguste Ploquin, entre-  
preneur, demeurant à Neuillé,

Agissant en qualité de tutrice natu-  
relle et légale de Auguste-Charles-  
Médard Ploquin, son fils mineur,  
issu de son union avec ledit sieur  
Ploquin, en vertu d'une ordonnance  
de M. le président du Tribunal civil  
de Saumur, du 25 novembre 1886,  
enregistré, à la vente aux enchères  
publiques de divers meubles mou-  
blants et objets mobiliers dépendant  
de la communauté PLOQUIN-VALLÉE  
et de la succession de M. PLOQUIN, en

une maison située au bourg de la  
commune de Neuillé.

On vendra :

Un matériel complet d'entrepre-  
neur, tel que malaxeur, chariot,  
charrettes, tombereau, manège, treuils,  
cries, palans de différentes gran-  
deurs, grande quantité de barres de  
fer pour échafaudages, câbles et cor-  
dages de toute espèce de grandeurs,  
pompe à épousser avec tous ses  
accessoires, bois de travail ;

Lits complets, armoires, buffet,  
bahuts, chaises, tables avec pieds en  
fontes, grande quantité d'objets de  
quincaillerie et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

## PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpen-  
tage, constatation d'état de lieux,  
vérification de mémoires de travaux,  
gérances de propriétés, vente, achat  
et location d'immeubles, recouvre-  
ments de créances, etc.

Études de M<sup>rs</sup> E. SOLOMAN, docteur en droit, avoué à Tours ;  
M<sup>rs</sup> CHAUVIN, notaire à Tours,  
et M<sup>rs</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis  
pour la vente.

## A VENDRE PAR ADJUDICATION

En 48 lots,

# BÂTIMENTS

TERRES, PRÉS, VIGNES et JARDINS

Sièges communes de Varennes-sous-Montsoreau, de la Breille et  
Chouzé-sur-Loire,

Dépendant de la succession de M. ALBERT ROUSSE et  
appartenant à sa fille mineure.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère  
de M<sup>rs</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau,  
près Saumur, le dimanche 2 janvier 1887,  
à midi, pour être continué, s'il y a lieu, le  
DIMANCHE 9 JANVIER, même heure.

**ON DEMANDE** un voyageur con-  
naissant les mé-  
taux et la quincaillerie. Ecrire avec  
références aux initiales F. D., poste  
restante, Nantes (Loire-Inférieure).

## HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

**ON DEMANDE un élève en**  
**pharmacie.** (800)

## CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la  
disposition de ceux qui voudront  
bien l'honorer d'une commande, des  
Cidres et des Poirés de Bretagne et de  
Normandie de première qualité, li-  
vrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.

S'adresser maison PICHAT, rue de  
l'Abattoir, cave n° 8. (764)

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

# RUËCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUËCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste,  
pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

## INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection  
Peyrard est la seule au monde ne contenant  
aucun principe toxique ni caustique, guérissant  
réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard  
sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans,  
60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à  
8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez  
l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

# DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE 1886.

Valeurs au comptant	Côté précéd.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côté précéd.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côté précéd.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côté précéd.	Dernier cours.
3 % amortissable . . . . .	83 80	83 85	Est . . . . .	802 50	803 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien . . . . .	527	526
3 % (nouveau) . . . . .	88 45	86 40	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1258 75	1255	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 50	526	Est . . . . .	388	389
4 1/2 % . . . . .	104 90	104 75	Midi . . . . .	1182 50	1180	— 1865, 4 % . . . . .	526	525	Midi . . . . .	397 75	397 75
4 1/2 % (nouveau) . . . . .	110 10	110 10	Nord . . . . .	1605	1600	— 1869, 3 % . . . . .	412 50	412 50	Nord . . . . .	401	400 50
Obligations du Trésor . . . . .	516		Orléans . . . . .	1336 25	1333 75	— 1871, 4 % . . . . .	404 75	404 50	Orléans . . . . .	397 75	397 50
Banque de France . . . . .	4310	4330	Ouest . . . . .	873 75	871 25	— 1875, 4 % . . . . .	515	512 25	Ouest . . . . .	398	397
Société Générale . . . . .	477 50	475	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1472 50	1472 50	— 1876, 4 % . . . . .	514 50	515 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	397 75	397 25
Comptoir d'escompte . . . . .	1027 50	1030	Canal de Suez . . . . .	2112 05	2038	Bons de liquid. Ville de Paris . . . . .	526 75	525	Paris-Bourbonnais . . . . .	398	397 75
Crédit Lyonnais . . . . .	596 25	590	C. gén. Transatlantique . . . . .	540	540	Obligations communales 1879 . . . . .	475	476 50	Paris-Bourbonnais . . . . .	398	397 75
Crédit Foncier, act. 100 fr. . . . .	1435	1435	Russe 5 0/0 1870 . . . . .	99 50	99 75	Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	477 50	478 50	Canal de Suez . . . . .	586	585
Crédit mobilier . . . . .	337 50	330				Obligat. foncières 1883 3 % . . . . .	389	389			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.